



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 41

Question écrite n° 15882

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la déviation de la ville de Saint-Pol-sur-Ternoise, au niveau de la RN 41, axe routier qui demeure un élément majeur du développement économique du Ternois. Le contournement de ce bourg-centre a été inscrit au contrat de plan Etat/région 2000-2006 au titre des opérations qui n'avaient pu être engagées au précédent contrat de plan. Suite aux différentes procédures, le démarrage des travaux a été annoncé pour fin 2003, avec une mise en service envisagée fin 2006, ce qui suppose que les études soient terminées pour fin 2003. Compte tenu de l'importance des flux de circulation engendrés et des échanges commerciaux entre le Bassin minier et la Picardie d'une part, et entre l'Arrageois et le Littoral d'autre part, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de mettre les moyens en oeuvre pour réaliser dans les meilleurs délais cette déviation, tant attendue par la population saint-poloise, et par de là même, du Ternois.

Texte de la réponse

Le projet visant à soulager le centre-ville de Saint-Pol-sur-Ternoise, du trafic de poids lourds circulant sur la RN 41 et à réduire, du même coup, les nuisances subies par les riverains de cette route constituée, pour le Ternois, un axe essentiel de développement économique. En 1998, le ministère de l'équipement, des transports et du logement avait retenu le choix du tracé Est. Les études d'avant-projet ont été poursuivies par la suite. Malheureusement, l'insuffisance des études environnementales avait imposé, en 1999, que le dossier soit complètement repris. Celui-ci est aujourd'hui parfaitement abouti, dans ses aspects techniques de conception géométrique et d'intégration environnementale. Le coût du projet atteint la somme de 23 millions d'euros. Il faut toutefois signaler que les allongements de parcours importants qui seront imposés à la très grande majorité des usagers, ne seraient pas complètement compensés par le bénéfice résultant de la réduction des nuisances dans le centre-ville ce qui pénalise fortement le bilan coût-avantages de la solution retenue. Cependant, en l'absence de solutions alternatives acceptées localement, le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer a décidé d'approuver, sans délai, le dossier d'avant-projet sommaire. Le dossier d'enquête publique sera préparé avec soin, de façon à ce que l'enquête soit lancée au second semestre 2004.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15882

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2003, page 2621

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2606